

Compte-rendu du conseil du jeudi 10 avril à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Pascal SIMONET, Jean François REHFUSS, MARION Christophe, Roseline PACCARD.

Absente excusée : Martine RAISON.

Secrétaire : Thomas ROUSSE.

- Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 13 mars 2025.

- Délibérations :

Délibération N° 9 : Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2024 pour l'année 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 36,97.
- Taxe foncière non bâti : 26,64.
- Taxe d'habitation : 5.90.

Délibération N° 10 : Vote des subventions. Le maire présente les demandes de subventions reçues par la commune.
Après délibération, sont accordées les subventions suivantes aux différentes associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2025 :

Association sauvegarde du patrimoine	50 €
Fanfare de Conliège	350 €
Souvenir Français	50 €
Association "La Pannessiéroise"	300 €
Divers	150 €
TOTAL :	900 €

Délibération N° 11 : Vente terrain N° 2 du lotissement. Annule et remplace la délibération N° 32 de 2024.

La vente du lot n°2 du lotissement du CLOS DU PUIITS d'une superficie de 622m2 à Monsieur BLEU et Madame VERRIER na pu être menée à terme. En conséquence, la délibération N° 32 de 2024 est annulée.

La société « MIKIT » de Dole, 10-12 avenue Aristide Briand, représentée par Monsieur DUFOUR souhaite acheter à la commune de PANNESSIERES le lot n°2 du lotissement du CLOS DU PUIITS .

Le prix du m2 a été fixé à 68€ TTC par délibération n°24 du 19 mai 2022.

Le prix du lot n°2 est donc de 42.296,00 €.

La société « MIKIT » s'engage à valider la transaction dans les six mois qui suivront la signature du compromis.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité et charge le maire de signer les actes y afférents.

- Questions d'actualité :

- Une étude concernant l'aménagement de la maison Mouillard est entreprise par la société SOLHIA. Une rencontre à ce sujet avec les habitants de la commune sera programmée au mois de mai.

- Le nettoyage et la reprise de la barrière du monument aux morts seront exécutés par Mr Augusto pour un coût de 650.00 € TTC.

Le Projet d'Aménagements et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme sera présenté au conseil pour discussion et vote en mai.

- Après environ deux mois d'essais, l'aménagement du carrefour Jeanne d'Arc sera prochainement réalisé de manière fixe. Les riverains ou les habitants qui empruntent ce carrefour sont invités à se manifester si l'actuelle disposition pose soucis.

- Questions diverses :

- Les sonneries de cloches du village sont en panne, le matériel électrique vétuste ne peut être réparé. Un devis est demandé à la société « Prêtre » du Doubs afin de changer les éléments défectueux.

- Un nouveau réfrigérateur d'un modèle « collectivité » remplacera le matériel ancien dans la salle basse du foyer.

- La cérémonie commémorative de la fin de la guerre 39 - 45 aura lieu le 8 mai à 11 heures devant le monument aux morts. Toute la population est cordialement invitée à ce quatre vingtième anniversaire.